



PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LE LOGEMENT ABORDABLE DE L'ONTARIO (PILAO)

VOLET RÉNOVATIONS ONTARIO

RÉPARATION D'URGENCE MARS 2017

Introduction

Le volet Rénovations Ontario fournit une aide financière sous forme de prêt-subvention pour des réparations d'urgence au logement des propriétaires occupants.

Le volet Rénovations Ontario sous le Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario (PILAO) est un programme financé par le gouvernement fédéral et provincial par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement et est administré par les gestionnaires de services (GS), donc les Comtés unis de Prescott et Russell.

La Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR) vous remercie de votre intérêt au volet Rénovations Ontario et recevra les demandes de ménages dont le revenu est faible ou modéré à travers Prescott et Russell pour compléter des réparations d'urgence qui ne seraient pas possibles en raison de leur situation financière.

Les candidats doivent avoir au moins 18 ans et être propriétaires d'une maison qui est leur résidence principale dans Prescott et Russell. Le revenu familial ne doit pas excéder 53 000 \$ et la valeur municipale de la propriété doit être inférieure à 178 500 \$. Nous considérons un propriétaire, toute personne étant sur les titres de la propriété. Chaque personne indiquée sur les titres doit vivre dans la résidence nécessitant la réparation et subséquemment, leur revenu doit être considéré en remplissant la demande. Toute personne vivant dans la demeure âgée de plus de 18 ans doit fournir une preuve de revenu et ce revenu sera additionné à celui des propriétaires occupants. Le montant total ne doit pas excéder 53 000 \$.

Demande et critères d'admissibilité peuvent être obtenus :

En ligne

http://fr.prescott-russell.on.ca/services/services_sociaux/services_de_logement

Par téléphone : Isabelle Péladeau, Coordonnateur PILAO, Programme de logement abordable au 613 675-4642, poste 6505

En personne : Le bureau à L'Orignal, Services de logement (2^e étage)
(59, rue Court, C.P. 303 L'Orignal ON K0B 1K0)

Courriel : ipeladeau@prescott-russell.on.ca

Traitement des demandes

Les demandes doivent être reçues **par la poste ou en personne** aux CUPR, Services de logement, département des Services sociaux, 59, rue Court, C. P. 303, L'Original ON K0B 1K0. Toutes les demandes reçues dans les délais seront ouvertes sur une base « **premier arrivé, premier servi** ».

En cas de questions reliées au programme, les candidats sont priés de communiquer avec Isabelle Péladeau, Coordonnateur PILAO, Programme de logement abordable au 613 675-4642, poste 6505 durant les heures normales de bureau.

Types de réparations admissibles

Réparation d'urgence d'immeubles plus vieux tels une maison unifamiliale, détachée, duplex, maison en rangée ou condo.

Le travail nécessaire à être exécuté ne doit pas avoir été commencé avant l'approbation du gestionnaire de services : **Tout travail entrepris avant l'approbation ne sera pas pris en considération.**

Types de projets inadmissibles pour le financement Rénovations Ontario :

Les projets relatifs aux ensembles domiciliaires suivants ne sont pas admissibles au financement du volet Rénovations Ontario :

Les maisons de retraite, les maisons de soins de longue durée (y compris les maisons de soins infirmiers) et les centres de détresse ;

Les logements qui ne sont pas assujettis à la Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation (exception faite des refuges et des logements de transition qui hébergent des victimes de violence familiale) ;

Les logements qui reçoivent du financement au titre du PLA de 2005, des volets Logement locatif et Logement avec services de soutien de l'Élargissement du PLA de 2009 ou du volet Logement locatif du PILAO ;

Les logements dont le propriétaire a touché une aide financière en application du volet Accédants à la propriété du PLA ou du PILAO ;

Source : Lignes directrices PILAO, page 29

Condition d'admissibilité pour les candidats

Les demandeurs qui ont préalablement obtenu des fonds pour un même logement en application d'un autre programme fédéral ou provincial subventionnant des travaux de réparation (p. ex., le Programme d'aide à la remise en état des logements ou PAREL, les volets Réparation de logements dans le Nord ou Réparations pour les collectivités éloignées du Nord de Rénovations du PILAO, ou encore l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités) peuvent être admissibles au financement du volet Rénovations Ontario, à condition que les travaux de réparation, de remise en état ou de modification ainsi financés répondent à un besoin ou à une situation autre que ces fonds antérieurs.

Source : Lignes directrices PILAO, page 28

Financement provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement

Le financement sous le volet Rénovations Ontario prend forme d'un prêt-subvention sans intérêt.

Qu'est-ce qu'un prêt-subvention?

Un prêt-subvention signifie qu'après la période de pardon et lorsque toutes les conditions ont été remplies, le montant du prêt-subvention est pardonné. La période de pardon pour les projets de réparation domiciliaire est de dix (10) ans et le montant est pardonné à un taux égal pour chaque année au cours de la période d'abordabilité. Le prêt-subvention commence à la date d'achèvement des réparations.

Ceci n'est pas un prêt régulier, il n'y a pas de paiements mensuels ou d'intérêts. Le seul temps que vous aurez à déboursier un montant c'est si vos réparations excèdent le montant maximal de la subvention, soit 15, 000.00\$ (voir l'exemple ci-dessous) ou si votre dossier devient en défaut (voir les situations de défaut ci-dessous).

Réparations d'urgence

Un montant maximum pouvant aller **jusqu'à une somme de 15 000 \$** par ménage peut être approuvé pour des réparations d'urgence, selon le volet Rénovations Ontario. **Les rénovations dépassant ce montant sont permises; toutefois, le participant sera responsable pour couvrir le solde.**

Exemple : Réparation de la fondation totalisant 17 500 \$ — Le programme pourrait couvrir jusqu'à 15 000 \$, mais vous devrez payer la différence de 2,500 \$.

Tout montant du financement accordé pour les réparations d'urgence est considéré comme un prêt-subvention.


Si l'une des situations suivantes se produit, le candidat est considéré comme étant en défaut et tout montant impayé du prêt doit être remboursé :

- La maison est vendue ;
- Les propriétaires cessent d'occuper le logement comme résidence principale unique ;
- Lors d'une faillite ou d'une reprise par une institution financière ;
- Une fausse déclaration survient liée à l'admissibilité au programme ;
- Le financement est utilisé à d'autres fins.

Les remboursements effectués au gestionnaire de services « GS » doivent être réinvestis dans des projets de Rénovations Ontario, sauf sur indication contraire du ministère.

D'autres coûts admissibles peuvent inclure le travail et les taxes applicables, les permis de construire, les frais juridiques, les certificats, les frais d'évaluation, les frais d'inspection, les plans et devis et tous les autres frais que le GS juge raisonnable et qui sont acceptés par le ministère.

Guide pour les propriétaires de maison

| ÉTAPE DU VOLET RÉNOVATIONS ONTARIO, SOUS LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LE LOGEMENT ABORDABLE DE L'ONTARIO (PILAO) | |  |
|---|---|---|
| 1 | Soumettre un formulaire de demande Rénovations Ontario de PILAO en indiquant les types de réparations nécessaires. Les formulaires de demande sont disponibles auprès de votre gestionnaire de services (GS) local. La demande peut inclure les documents nécessaires tels qu'une pièce d'identité avec photo, la vérification des revenus et une évaluation récente de la valeur de votre maison. | |
| 2 | Le personnel du GS révise les demandes et "approuve conditionnellement" le projet. | |
| 3 | Le GS fixe un rendez-vous pour faire l'inspection de l'unité afin d'évaluer les réparations nécessaires. | |
| 4 | Le GS envoie la lettre « <i>Travaux acceptés pour réparation</i> » du projet et en informe le propriétaire de la maison. | |
| 5 | Le propriétaire obtient un minimum de deux (2) estimations pour les réparations nécessaires et les soumet au GS en vue d'un financement ultérieur. | |
| 6 | Le GS approuve le projet de réparation résidentiel basé sur les lignes directrices du programme PILAO. Le propriétaire de la maison et le GS signent une lettre d'engagement qui décrit la portée des travaux, le financement, l'horaire de remboursement ainsi que les rôles et les responsabilités du propriétaire de la maison et du GS. Les mesures de sécurité appropriées (un billet à ordre ou une hypothèque) sont exécutées. | |
| 7 | Le GS envoie le projet approuvé et les informations du projet au ministère des Affaires municipales et du logement pour révision. | |
| 8 | Les réparations doivent commencer dans les 120 jours suivant l'approbation. | |
| 9 | Le GS surveille le progrès des réparations et fournit du financement à l'entrepreneur basé sur les étapes importantes du projet. | |
| 10 | Le propriétaire/l'entrepreneur fait un rapport au GS une fois les réparations achevées. Des copies de toutes les factures financières se rapportant aux travaux de réparation effectués doivent être conservées à des fins de préparation de rapports et d'audit. | |
| 11 | Le GS fournira les fonds restants, une fois l'achèvement des réparations confirmé et les coûts réels des réparations fournis. | |

(Étape 1) Remplir le formulaire de demande et soumettre les documents requis avec la demande

Pour être considéré, le candidat doit retourner toutes les pages de la demande et doit également **inclure tous les documents requis avant l'échéancier**. La demande doit être dûment remplie avec des signatures originales. Des documents originaux ne sont pas nécessaires pour ce qui suit; nous accepterons des photocopies.

Vous devez remplir la **partie B, partie C et partie D pour répondre aux exigences de sélection**. Des photos des réparations devant être effectuées peuvent être utiles pour l'évaluation de votre demande.

Pour être admissibles à des réparations d'urgence, les candidats doivent avoir soumis les documents suivants avec leur demande :

- Avis de cotisation 2015. Si vous n'avez pas une copie de l'avis de cotisation veuillez appeler le 1 800-959-8281 (Agence de Revenu Canada). Voir page 12 pour un exemple du document requis.
- Avis de cotisation 2016 (en attente de ce document, votre rapport d'impôt sera exigé pour chaque membre du ménage âgé de plus de 18 ans.
- La SÉFM (Société d'évaluation foncière des municipalités) ou l'évaluation de taxes municipales pour confirmer la valeur de la maison. L'évaluation doit être la plus récente, comme celle de l'année précédant la rénovation. **Si vous n'avez pas le document SÉFM veuillez appeler le 1 866-296-6722 pour l'obtenir.** Voir la page 12 pour un exemple du document.
- Preuve de résidence à l'adresse en cours de réparation (permis de conduire, facture d'Hydro, etc.).
- Preuve que les versements hypothécaires sont à jour. (Lettre de votre institution financière).
- Preuve de paiement de taxes municipales – à jour (Avis final de 2016). Veuillez contacter votre municipalité si vous ne l'avez pas.

Assurance Maison :

- Nous avons besoin d'une lettre de votre courtier d'assurance qui dit que votre assurance est toujours en vigueur.
- Nous exigeons une copie complète de votre police d'assurance.
- Deux (2) Pièce d'identité avec photo pour chaque propriétaire occupant. (Les photos acceptées sont : permis de conduire, passeport ou carte santé).
- Copie des titres de la maison, un document de votre avocat ou le Transfert, acte de cession.

- Formulaire médical (voir la page 11) rempli par votre médecin ou professionnel de la santé (**Pour le volet accessibilité**)
- Document d'auto-évaluation (si rempli par le médecin ou professionnel de la santé qui s'occupe de votre dossier) (**pour le volet accessibilité**)

Aucune demande photocopiée, envoyée par courriel ou télécopiée ne sera acceptée.

Les enveloppes de retour ne sont pas fournies par les CUPR. Les documents doivent être retournés et clairement adressés aux:

**Comtés unis de Prescott et Russell
a/s Isabelle Péladeau, Services de logement
59, rue Court, C. P. 303
L'Orignal ON K0B 1K0**

Inscrire **Logement abordable pour les Comtés unis de Prescott et Russell** et inclure l'adresse de l'expéditeur avec votre nom et votre adresse complète.

(Étape 2) "Approbation conditionnelle" du projet

Une fois admissible, le coordonnateur de projet vous enverra une lettre par la poste (**Approbation conditionnelle**) pour vous aviser que votre demande a été reçue et retenue.

(Étape 3) Inspection de votre domicile par le coordonnateur de projets

Vous devrez contacter le coordonnateur de projets pour fixer un rendez-vous pour la première inspection de votre maison et des photos seront prises pour justifier les réparations mentionnées dans votre demande. *** **Toute rénovation commencée avant la visite du coordonnateur de projets et la signature des documents d'engagement financier ne seront pas acceptés.**

Après la première inspection, le coordonnateur retourne au bureau pour évaluer les demandes du propriétaire et confirmer, avec les photos prises, les travaux approuvés. Une lettre de **travaux acceptés** est par la suite postée aux propriétaires.

(Étape 4 et 5) Lettres des réparations acceptés est postées

Nous vous enverrons par la poste une lettre (**Lettre de réparations des travaux acceptés**) qui indique la liste des réparations qui ont été acceptées.

Vous devrez obtenir deux (2) estimations écrites par des ¹entrepreneurs certifiés à faire des réparations à votre domicile afin de procéder. Les estimations doivent être à jour; des estimations préparées avant l'approbation ne seront pas acceptées et une nouvelle estimation vous sera demandée. (**Vous référer à la page 8 pour plus d'informations sur ce que nous considérons un ¹entrepreneur certifié**)

Demander aux entrepreneurs de faire parvenir les estimations directement à Isabelle Péladeau, par courriel à ipeladeau@prescott-russell.on.ca ou par télécopieur 613-675-2030. Par la suite, le coordonnateur vous fera parvenir une copie des estimations.

À ce moment-là, vous pouvez demander un permis de construire si les réparations requises le nécessitent.

Vous devez avoir le permis de construire avant que les réparations puissent débuter. Ces frais peuvent être remboursés, mais une copie de la facture sera nécessaire pour le remboursement. Ce montant sera inclus dans le coût total de votre projet.

(Étape 6) Approbation du projet – Lettre d’engagement et Billet à ordre

Après avoir examiné les estimations, le permis de construire et les notes de l’inspection du site, nous vous demanderons de venir au bureau signer :

1. La lettre d’engagement
2. Le billet à ordre
3. Le consentement de divulgation
4. Le consentement pour versés les fonds à votre entrepreneur en votre nom.
5. Le document “renonciation à la responsabilité”

Vous devrez fixer un rendez-vous avec le Coordonnateur du Programme de logement abordable de la Corporation des CUPR.

Nous ne favoriserons aucuns entrepreneurs. Toutefois, le programme ayant des fonds publics si la différence de cotation dépasse 10 p. cent, nous n'accepterons que la soumission la plus basse.

(Étape 8, 9, 10 et 11) Paiement, suivi et inspections

L’entrepreneur doit être prêt à commencer les réparations dans les 120 jours suivant l’approbation. Les travaux commencés avant l’approbation ne seront pas considérés.

Un maximum de deux (2) versements peuvent être versés pendant la durée du projet de rénovation. Le premier paiement peut être versé lorsqu’au moins 50 p. cent du projet sera terminé (au besoin) et le deuxième versement lorsque les travaux seront complétés.

* * * Veuillez noter qu’une inspection du coordonnateur de projet est **obligatoire** lorsque qu’une demande de paiement est faite. * * *

Une fois le projet terminé, il y aura une **dernière visite du site**. Les photos seront prises pour comparer la(les) photo(s) prises(s) au début du projet et le résultat final.

Dans le cas d’une rénovation nécessitant un permis de construire, vous devez nous fournir le rapport d’inspection final de la municipalité, ce qui nous permettra de considérer le travail complété et le paiement final sera alors relâché.

Des doubles de toutes les factures se rapportant aux travaux de réparation effectués doivent être conservés aux fins de déclarations et de vérification. Il est important de noter que si vous perdez une facture, un état de compte ou un reçu, nous ne pourrons pas rembourser ce montant.

Processus de paiement

Au besoin, lorsque l'entrepreneur effectue une partie du travail (travaux complétés à au moins 50 p. cent) et vous donne une facture à payer, veuillez appeler notre bureau pour une deuxième visite sur les lieux. Assurez-vous que les numéros de la TVH et de la licence d'entrepreneur municipale apparaissent sur la facture. Le coordonnateur examinera le travail, révisera la facture et recommandera le paiement au département des Finances des CUPR. Le chèque sera envoyé directement à votre entrepreneur.

Achèvement et la dernière facture

Lorsque l'entrepreneur a terminé son travail (rénovation 100 p. cent terminée) et vous donne la dernière facture sur laquelle apparaissent les numéros de la TVH et de la licence d'entrepreneur municipale, veuillez appeler notre bureau pour une inspection finale. Le coordonnateur examinera le travail exécuté, révisera la facture et recommandera le paiement final au département des Finances des CUPR. Le chèque sera envoyé à votre entrepreneur par les CUPR mais en votre nom.

Dans le cas d'une rénovation nécessitant un permis de construire, vous devez nous fournir le rapport d'inspection final de la municipalité, ce qui nous permettra de considérer le travail complété et le paiement final sera alors relâché.

Nous vous aviserons du montant du prêt final ainsi que des termes du prêt-subvention par correspondance.

Le participant au volet Rénovation Ontario a la responsabilité d'informer son entrepreneur de fournir toutes les factures au coordonnateur du programme. Les CUPR ne pourront être tenus responsables des frais d'intérêt appliqués aux factures remises en retard.

**** Veuillez noter qu'un minimum de dix (10) jours ouvrable est nécessaire pour que les employés des CUPR puissent traiter une réquisition de chèque.**

INFORMATION IMPORTANTE POUR LE PROPRIÉTAIRE

**** 1 Entrepreneur**

Lorsque vous contacterez un entrepreneur, svp lui mentionner qu'avec son estimation il doit soumettre les documents suivants. Nous n'accepterons pas la soumission sans ces Documents.

1. Preuve d'assurance commerciale adéquate;
2. Certificat de décharge « *Clearance Certificate* » provenant de la CSPAAT (WSIB);
3. Le numéro de la TVH (document de l'Agence de Revenu Canada);
4. Licence d'entrepreneur municipale valide, là où applicable;
5. Pour les contracteurs spécialisés, une copie de leur licence tel que : La licence TSSA pour les entrepreneurs de chauffage ou la licence ESA pour les électriciens.

Tous ces documents doivent être fournis avant le début du travail

****NOUVEAU****

Nous tenons à souligner que nous (les Services de logement) sommes impliqués dans le dossier comme coordonnateur financier du projet et que notre rôle est de confirmer auprès du ministère que les fonds ont été utilisés selon ce qui a été approuvé. Vous choisissez les entrepreneurs que vous voulez pour les estimations, nous ne pouvons pas en recommander pour des raisons de transparence. Un document "Renonciation à la responsabilité " sera signé à cet effet.

Vous devez vous rappeler que nous ne sommes pas le client ou l'entrepreneur.

Si vous avez un problème avec les réparations effectuées, vous devez vous adresser aux entrepreneurs que vous avez sélectionnés.

De même, l'entrepreneur doit contacter le client pour la date et l'heure des installations. Les factures sont faites au nom du client mais payées par les CUPR.

Révision annuelle

Le propriétaire de la maison doit fournir une confirmation de leur lieu de résidence continue sur une base annuelle accompagnée de la preuve de renouvellement d'assurance habitation, preuve que l'hypothèque est à jour ainsi que les taxes municipales. Nous demanderons une mise à jour du formulaire d'information, lieu de travail, personnes-ressources, institution financière en plus du formulaire de consentement.

Rejet de la demande

La Corporation des CUPR se réserve le droit de rejeter toute demande de réparations qu'elle ne considère pas des réparations d'urgence. **(Voir l'annexe A, page 10)**

Annulation

La Corporation des CUPR se réserve de droit d'annuler une demande si :

- les informations contenues dans la demande sont fausses;
- le client n'a pas entrepris le travail dans le délai de 120 jours mentionné dans la demande;
- le client a utilisé les fonds alloués à des fins autres que le projet de réparation d'urgence qui avait été approuvé;
- Les clients ont déjà eu des fonds PILAO ou;
- **les fonds du programme sont épuisés.**

Modifications au travail lorsque le contrat est en cours

Aucun écart par rapport au projet approuvé ne doit être fait par le candidat sans l'approbation écrite au préalable du GS. Les fonds alloués pour les projets approuvés ne doivent pas être utilisés à d'autres fins.

Loi sur l'accès à l'information

Par la présente, le candidat consent à la divulgation de l'information contenue dans cette demande, en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et de la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chapitre M.56.

Aucune information sur d'autres candidats ni l'ordre de la réception d'une demande ne seront divulgués en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Annexe A

Définition des réparations d'urgence

Les réparations d'urgence sont des réparations majeures nécessaires afin d'assurer la sécurité de tous les membres du ménage tout en améliorant l'efficacité énergétique. Des réparations demandées pourraient poser un problème potentiel pour la santé et la sécurité.

Les réparations d'urgence admissibles pour Rénovations Ontario peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à ce qui suit :

- Système de chauffage
- Portes et fenêtres
- Cheminées
- Élimination de moisissure
- Infiltration d'eau par le biais de la fondation, d'une fenêtre, de la toiture ou de l'enveloppe du bâtiment
- Structure de la maison défectueuse
- Problèmes de ventilation
- Plomberie
- Système électrique ou détecteurs de fumée défectueux – risque d'incendie
- Fosses septiques, puits d'eau et forage de puits

Nous encourageons fortement l'utilisation de produits ou de systèmes favorisant les économies d'énergie lors des travaux de réparations requis et financés par le volet Rénovations Ontario. Ces travaux peuvent inclure, mais ne sont pas limités à ce qui suit :

- Remplacement de fenêtres par des fenêtres à double vitrage, à faible émissivité et à lame d'argon;
- Remplacement d'une toiture par une toiture avec une isolation d'indice minimal R40 pour le vide sous le toit;
- Remplacement de la chaudière par une chaudière respectant les critères d'admissibilité de haute efficacité ENERGY STAR avec moteur sans balai à courant continu;
- Remplacement de la toilette par une toilette à débit d'eau restreint ou une toilette à double chasse ayant un débit de six (6) litres par chasse d'eau ou moins;
- Remplacement du chauffe-eau instantané respectant les critères d'admissibilité de haute efficacité ENERGY STAR.

**** Veuillez noter que nous nous réservons le droit de demander des documents à des experts dans leurs domaines respectifs pour confirmer tout travail proposé.**

Définition des réparations d'accessibilité

Les réparations acceptables comprennent des modifications et/ou adaptations pour réduire les obstacles matériels liés au logement et, dans une mesure raisonnable, au handicap d'un occupant. Ces modifications peuvent, entre autres, porter sur les éléments suivants :

- Rampes
- Mains courantes
- Lève-fauteuil et sièges élévateurs de bain
- Rajustement de la hauteur des comptoirs
- Indicateurs de sonnettes et d'alarmes-incendie

**** Veuillez noter qu'il nous faut des documents des spécialistes (référence de votre médecin ou de votre CASC) pour confirmer tout travail proposé. Voir la page 11, le document que le professionnel de la santé doit remplir se trouve à cette page.**

Rénovation Ontario - Volet Accessibilité

Formulaire médical

pour personnes avec limitation physique

A: Professionnel médical (Médecin, physiothérapeute and ergothérapeute):

Les renseignements demandés auprès de la personne ayant des limitations physiques serviront en relation avec le propriétaire ou le locateur demandant de l'aide financière en vertu du programme de Rénovations Ontario, volet accessibilité pour les personnes ayant une déficience, pour effectuer des modifications correctives à leur logement.

| | |
|--|------|
| Nom du patient | |
| Depuis combien de temps ce patient est-il sous vos soins? | |
| Veuillez décrire la nature de la condition médicale. | |
| | |
| | |
| | |
| L'état du patient est-elle dégénérative? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| Veuillez expliquer | |
| | |
| | |
| S'il vous plaît confirmer quelles modifications sont nécessaires au logement du patient en raison de sa condition. (Veuillez préciser au besoin) | |
| | |
| | |
| | |
| Signature du professionnel de la santé | Date |
| Spécialisation | |
| Adresse, numéro de téléphone (veuillez utiliser votre étampe de bureau si disponible) | |
| | |

Exemples des documents requis

AVIS DE COTISATION

EXEMPLE


Protected B (internal use only)
00000105
Page 1

SURREY BC V3T 5E8

Notice details

| | |
|-------------------------|----------------------|
| Social insurance number | XXX XXX XXX |
| Tax year | 2014 |
| Date issued | Apr 27, 2015 |
| Tax centre | Surrey BC V3T 5E8 |

TAXPAYER NAME
TAXPAYER ADDRESS

www.cra.gc.ca

Notice of assessment

We assessed your 2014 income tax and benefit return and calculated your balance.
 You have a refund of **\$67.90**.
 We will deposit your refund into your bank account.

Thank you,
 Andrew Trausch
 Commissioner of Revenue

Cotisation d'impôt

Nous avons calculé vos impôts à l'aide des montants ci-dessous.

Nous pourrions réexaminer votre déclaration pour vérifier le revenu que vous avez déclaré ou les déductions ou crédits que vous avez demandés. Pour en savoir plus, allez à www.arc.gc.ca/examens. Conservez tous vos feuillets, reçus et autres pièces justificatives pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Sommaire

| Ligne | Description | Montant (\$) CT/DT |
|-------|---|--------------------|
| 150 | Revenu total | 16 659 |
| 236 | Revenu net | 16 659 |
| | Déductions du revenu net | 16 599 |
| 260 | Revenu imposable | 60 |
| 350 | Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux | 1 708 |
| 6150 | Crédits d'impôt non remboursables de l'Ontario | 498 |
| 420 | Impôt fédéral net | 0,00 |
| 435 | Total à payer | 0,00 |
| 437 | Impôt total retenu | 0,00 |
| 482 | Total des crédits (Total à payer moins Total des crédits) | 0,00 |
| | Solde de cette cotisation | 0,00 |
| | Solde final | Néant |

Account summary
 You have a refund in the amount shown below.

Refund: \$67.90

Go green, go paperless
 Get your mail online through My Account.

- log in at www.cra.gc.ca/myaccount
- select "Manage online mail"

Canada

SÉFM (MPAC)

EXEMPLE



SMITH JACOB
 SMITH ELIZABETH
 200 SOME STREET
 ANYWHERE ON M4K 1B3

Property Assessment Notice / Avis d'évaluation foncière for the 2013-2016 property tax years

Questions?
Please include your roll number with your enquiry.
 Call 1 866 296-MPAC (6722)
 1 877 889-MPAC (6722) TTY
 Monday to Friday - 8 a.m. to 5 p.m.
Extended Hours
 September 13 to November 16, 2012
 Monday to Friday - 8 a.m. to 6 p.m.
 Web www.mpac.ca
 Fax 1 866 297-6703
 Write P.O. Box 9808, Toronto, ON M1S 5T9
Extended local office hours
 Visit Suite 170, Office Galleria
 Oshawa Centre, Oshawa
 September 26 to October 26, 2012
 Monday to Friday - 8 a.m. to 6 p.m.
 If you have any accessibility needs, please contact MPAC for assistance.

This Property Assessment Notice is not a property tax bill.

The assessed value of your property is used as the basis for calculating your property taxes. MPAC's role is to accurately value and classify properties in Ontario. Your municipality/local taxing authority is responsible for setting property tax rates. **An assessment increase does not necessarily mean your property taxes will increase.** For questions about your property taxes, contact your municipality/local taxing authority. To learn how MPAC assesses properties or for details about the Reconsideration and Appeal processes, see the enclosed insert. The deadline to file a Request for Reconsideration with MPAC for the 2013 tax year is **April 1, 2013**. For the tax years 2014-2016, the deadline for filing is **March 31** of the tax year. Please keep a copy of this Notice for your records.

| | |
|-------------------------------------|--|
| Roll number | 12 34 567 899 12345 1234 |
| Property location and description | 200 SOME STREET CON LP PT LOTS 9, 10 & 11 ALL LOTS 12, 13 & 14 IRREG |
| Municipality/Local taxing authority | RYERSON TOWNSHIP |

Assessed value of your property

| | |
|---|------------------|
| Property classification | Residential |
| Your property's value as of January 1, 2012 | \$220,000 |
| Your property's value as of January 1, 2008 | \$180,000 |
| Over this 4-year period, your property's value changed by | \$40,000 |

Under the Assessment Act, an increase in assessed value between January 1, 2008 and January 1, 2012 is phased in over four years, from 2013 to 2016. Assuming your property characteristics stay the same, your

2013 Property tax year

Your phased-in assessment has changed by **nn.nn%** since the 2012 property tax year.

The average phased-in assessment of residential properties in your municipality/local taxing authority changed by **nn.nn%** (at time of writing) since the 2012 property tax



Formulaire de consentement interdépartemental (Services sociaux) Consentement à la divulgation et à la vérification de renseignements

Afin que le département des Services sociaux de la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR) puisse me/nous fournir des services efficaces et intégrés,

je/nous _____
(Nom complet de la personne auteure de la demande– EN LETTRES MOULÉES)

(Nom complet du co-demandeur– EN LETTRES MOULÉES)

consens/consentons à la collecte de renseignements par, et à la divulgation de renseignements à, un représentant autorisé d'un ou des services ci-dessous du département des Services sociaux de CUPR :

- Services de logement;
- Ontario au travail.

Je consens/Nous consentons à la vérification, à la divulgation et au transfert de tout renseignement (personnel, financier, lié au travail, etc.) par ou à quelconque des entités susmentionnées et fournirai/fournirons toute documentation à l'appui demandée.

Je déclare/Nous déclarons que tous les renseignements sont exacts et complets au meilleur de mes/nos connaissances et deviennent la propriété de CUPR. Toute question devrait être adressée au département des Services sociaux, Comtés unis de Prescott et Russell, 59, rue Court, C. P. 303, L'Original ON K0B 1K0.

Les renseignements personnels sont recueillis par CUPR en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (L.R.O. 1990, chap. M.56), (ci-après appelée « LAIMPVP »). Les renseignements fournis sont susceptibles d'être partagés, divulgués et retenus aux fins de prise de décision ou de l'évaluation l'admissibilité ou du maintien d'assistance en vertu d'une ou plusieurs des *Lois* suivantes :

- *Loi de 2011 sur les services de logement;*
- *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail.*

En vertu de la LAIMPVP, je donne mon/nous donnons notre consentement ou autorisation à :

- CUPR de faire des enquêtes en matière de vérification de l'information fournie;
- CUPR d'exiger que je fournisse/nous fournissions toute documentation à l'appui;
- toute personne, toute société ou tout organisme social ayant connaissance de toute information exigée à la divulguer à UCPR.

Dans le présent document, le masculin a été employé pour faciliter la rédaction du texte. Le féminin doit être employé lorsque le contexte l'exige.

J'ai lu ou on m'a lu et je comprends le consentement susmentionné en ce qui concerne la divulgation de renseignements à mon sujet.

(Signature de la personne auteure de la demande)

(Signature du témoin)

Date (jj/mm/aaaa)

J'ai lu ou on m'a lu et je comprends le consentement susmentionné en ce qui concerne la divulgation de renseignements, et je confirme mon propre consentement.

(Signature du co-demandeur de la personne)

(Signature du témoin)

Date (jj/mm/aaaa)

FORMULAIRE DE DEMANDE RÉNOVATIONS ONTARIO – 2017
PARTIE A – INFORMATION DU GESTIONNAIRE DE SERVICES

| | | |
|--|--|---------------------|
| A.1 Gestionnaire de services | | |
| Nom du gestionnaire de services La Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell | | |
| Nom de la personne-ressource Isabelle Péladeau | | |
| Poste Coordonnateur, Programme de logement abordable | | |
| N° téléphone (incl. indicatif régional et poste) 613 675-4642 au poste 6505 | N° télécopieur (incl. indicatif régional) 613 675-2030 | |
| Adresse courriel : ipeladeau@prescott-russell.on.ca | | |
| Date demande soumise au ministère (aaaa-mm-jj) | Mise à jour la plus récente (aaaa-mm-jj) | |
| N° de référence PILAO : | Nom du projet : | Initiative : |

PARTIE B – DESCRIPTION DU PROJET

| | | |
|---|---|--|
| B.1 Détails du projet | | |
| <input type="checkbox"/> Réparation d'urgence <input type="checkbox"/> Accessibilité | | |
| Est-ce que le propriétaire demeure à cette adresse? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (Si oui, veuillez continuer à remplir la section B, la section C et la section D avec la demande) (Sinon, vous n'êtes pas admissible au projet Rénovations Ontario) | | |
| Nom du propriétaire | | |
| N° d'immeuble | Rue | Case postale (C. P.) |
| Ville | Province | Code postal |
| N° téléphone (incl. indicatif régional) | N° de cellulaire (incl. indicatif régional) | Adresse courriel |
| District électoral municipal Glengarry, Prescott and Russell | District électoral provincial Glengarry, Prescott and Russell | District électoral fédéral Glengarry, Prescott and Russell |

FORMULAIRE DE DEMANDE RÉNOVATIONS ONTARIO – 2017 (continue)

SECTION C – LIEU DE TRAVAIL DU DEMANDEUR

INFORMATION DEMANDEUR (PERSONNE-RESSOURCE POUR CETTE DEMANDE)

| | | |
|---|-----------------|---------------------|
| Nom de l'entreprise | | Téléphone |
| Adresse courante – N° d'app. | Rue | Case postale |
| Ville | Province | Code postal |
| Vous travaillé à cet endroit depuis combien d'année? | | |
| Personne-ressource / Département | | |

LIEU DE TRAVAIL DU CODEMANDEUR

INFORMATION CODEMANDEUR (ÉPOUX/SE OU AUTRE ADULTE À ÊTRE ENREGISTRÉ SUR LE TITRE)

| | | |
|---|-----------------|---------------------|
| Nom de l'entreprise | | Téléphone |
| Adresse courante – N° d'app. | Rue | Case postale |
| Ville | Province | Code postal |
| Vous travaillé à cet endroit depuis combien d'année? | | |
| Personne-ressource / Département | | |

SECTION C (B)- INSTITUTION FINANCIÈRE DU DEMANDEUR

INFORMATION DEMANDEUR (PERSONNE-RESSOURCE POUR CETTE DEMANDE)

| | | |
|--|-----------------|---------------------|
| Nom de l'institution financière | | Téléphone |
| Adresse courante – N° d'app. | Rue | Case postale |
| Ville | Province | Code postal |

INSTITUTION FINANCIÈRE DU CODEMANDEUR

INFORMATION CODEMANDEUR (ÉPOUX/SE OU AUTRE ADULTE À ÊTRE ENREGISTRÉ SUR LE TITRE)

| | | |
|--|-----------------|---------------------|
| Nom de l'institution financière | | Téléphone |
| Adresse courante – N° d'app. | Rue | Case postale |
| Ville | Province | Code postal |

FORMULAIRE DE DEMANDE RÉNOVATIONS ONTARIO – 2017 (continue)

SECTION C (C)- PERSONNES-RESSOURCE DU DEMANDEUR

INFORMATION - PERSONNES-RESSOURCE DU DEMANDEUR

| | | |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Nom de la personne-ressource | | Téléphone |
| Adresse courante – N° d'app. | Rue | Case postale |
| Ville | Province | Code postal |
| Lien avec le/la demandeur: | | |

PERSONNES-RESSOURCE DU CODEMANDEUR

INFORMATION - PERSONNES-RESSOURCE DU CODEMANDEUR

| | | |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Nom de la personne-ressource | | Téléphone |
| Adresse courante – N° d'app. | Rue | Case postale |
| Ville | Province | Code postal |
| Lien avec le/la codemandeur: | | |

Section D. Information du projet

Est-ce que ce projet a reçu des fonds provinciaux? (ex. : PILAO/PAREL/PLA)

Si oui, veuillez nous fournir le numéro de référence et la date à laquelle il y eu approbation.

Non Oui # Dossier PAREL _____ # Dossier PILAO _____

Montant de financement _____

Description de la propriété :

Appartement Semi-détaché Détaché (maison seul) Maison en rangée

Autre : Veuillez spécifier : _____

| | |
|---|---|
| Âge de la maison _____ | Valeur approximative de la maison (2017) \$ _____ |
| Grandeur de la maison (pied carré) _____ Largeur x _____ Longueur | Nombre de chambres à coucher _____ |
| Paiement d'assurance à jour? (oui / non) | Taxes municipales à jour? (oui / non) |
| Paiement hypothécaire à jour? (oui / non) | |

FORMULAIRE DE DEMANDE RÉNOVATIONS ONTARIO – 2017 (continue)

D.1. Information Propriétaire du projet

Revenu familial :

_____ \$

Catégorie :

- Célibataire Famille Groupe
 Non spécifié

Source de revenus :

- Travail RPC POSPH Autres : veuillez spécifier : _____

Groupe d'âge

- 18-28 29-39 40-59 60 +

D.2. Type de rénovations à faire à votre domicile.

Veillez cocher tous les choix qui s'appliquent :

- Électrique Sécurité Chauffage Plomberie Septique/Puits/Forage de puits
 Structure Enveloppe du bâtiment Accessibilité Efficacité énergétique

Autres : veuillez spécifier: _____

D.3. DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je/Nous confirm(e)ons par la présente que je/nous suis/sommes propriétaire/s de la maison et de la propriété situées au _____ (insérer l'adresse) et qu'aucune autre personne n'est propriétaire.

J'/Nous accord(e)ons par la présente la permission à la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell de faire toutes les recherches nécessaires pour vérifier mes/nos revenus, l'actif et passif et l'information de crédit.

Je/Nous reconnais/sons que si ma/notre demande de financement est acceptée, elle ne s'applique pas aux travaux réalisés avant _____ (insérer la date de signature).

Je/Nous reconnais/sons que si ma/notre demande de financement est acceptée, je/nous ne peux/pouvons pas réclamer les réparations d'un programme provincial de remboursement d'impôt.

Je/Nous certifi(e)ons que tous les renseignements contenus dans la présente demande, y compris les revenus, sont exacts et complets à tous égards.

Je/Nous reconnais/sons que, dans le cas où une fausse déclaration est faite sciemment, la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell aura le droit d'annuler l'approbation et de récupérer les fonds payés.

Nom (lettres moulées) : _____ Signature : _____ Date : _____

Nom (lettres moulées) : _____ Signature : _____ Date : _____

FORMULAIRE DE DEMANDE RÉNOVATIONS ONTARIO – 2017 (continue)

PARTIE E – FINANCEMENT DU PROJET À l'usage du bureau (À être remplie après l'approbation conditionnelle)

| | |
|---|---|
| E.1. Coût du projet PILAO (Estimation originale) | |
| Autres coûts : | \$ |
| (Frais légaux, d'architecture, d'ingénieurs, taxes, honoraires, etc.) | |
| Coûts de réparation reliés à l'accessibilité : | \$ |
| (Veuillez spécifier le type de réparation dans la section B.4) | |
| Coûts de réparation non reliés à l'accessibilité : | \$ |
| (Travail, matériaux de construction, équipement, etc.) | |
| | |
| E.2 Contribution aux projets provenant d'autres sources (Estimation originale) | |
| Propriétaire : | Subvention gouvernementale/Prêt/Contributions : |
| \$ | \$ |
| Veuillez spécifier : | |
| Autres : | \$ |
| Veuillez spécifier : | |
| Total de la contribution au projet : | \$ |
| | |
| E.3 Financement du projet | |
| Coûts totaux de construction PILAO : | \$ |
| Subvention pour l'accessibilité : | \$ |
| (Ne peut excéder 5 000 \$ et ne peut dépasser le total des coûts de réparation démontrés dans la section C.1) | |
| Financement total du projet : | \$ |

PARTIE F – ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET

| | | |
|--|--------------------------|--|
| F.1 Plan de développement | N/A | Date initiale de l'estimation (aaaa/mm/jj) |
| Étapes importantes (date) | <input type="checkbox"/> | |
| *Permis de construire | <input type="checkbox"/> | |
| Rénovation débute le : | <input type="checkbox"/> | |
| Réparation complète à 50 p. cent | <input type="checkbox"/> | |
| *Veuillez inclure la copie du permis de construire en pièce jointe au formulaire de demande | | |

| F.2 Sécurité | N/A | Date initiale de l'estimation (aaaa/mm/jj) |
|---|--------------------------|--|
| *Sécurité | <input type="checkbox"/> | |
| Enregistrement d'hypothèque | <input type="checkbox"/> | |
| Note d'engagement signée | <input type="checkbox"/> | |
| Lettre d'entente (Réparation de maison seulement) | <input type="checkbox"/> | |
| *Veuillez inclure les lettres en pièce jointe au formulaire de demande | | |

(SECTION RÉSERVÉE AU BUREAU)

DÉCLARATION DU GESTIONNAIRE DE SERVICES

J'atteste que l'information divulguée dans ce document est complète et véridique, et ce, au meilleur de mes connaissances.

Nom (lettres moulées) : _____ Signature : _____

Datée à L'Orignal ce _____ jour de _____ 2017.

Nom et poste de la personne autorisée : Alain Lacelle, superviseur

Nom du gestionnaire de services : C.U.P.R.